

**CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES
SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT**

**RAPPORT
DU CONSEIL DU COMMERCE
ET DU DÉVELOPPEMENT**

**Volume II
(Vingt-septième session)**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-HUITIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 15 (A/38/15)



NATIONS UNIES

New York, 1984

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Cote des documents

Les documents de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et ceux du Conseil du commerce et du développement et de ses principaux organes subsidiaires sont identifiés comme suit :

Première session de la Conférences des Nations Unies sur le commerce et le développement	E/CONF.46/
Sessions ultérieures de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	TD/-
Conseil du commerce et du développement	TD/B/-
Commission des produits de base	TD/B/C.1/-
Commission des articles manufacturés	TD/B/C.2/-
Commission des invisibles et du financement lié au commerce	TD/B/C.3/-
Commission des transports maritimes	TD/B/C.4/-
Comité spécial des préférences	TD/B/C.5/-
Commission du transfert de technologie	TD/B/C.6/-
Commission de la coopération économique entre pays en développement	TD/B/C.7/-
Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme de la CNUCED	TD/B/WP/-
Groupe intergouvernemental d'experts des pratiques commerciales restrictives	TD/B/RBP/-
Série de documents d'information du Conseil	TD/B/INF./-
Série de documents du Conseil émanant d'organisations non gouvernementales	TD/B/NGO/-

Les trois volumes des Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, cinquième session, sont les suivants : volume I, Rapport et Annexes (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.II.D.14), contenant notamment les résolutions et décisions de la Conférence; volume II, Résumés des déclarations faites par les chefs de délégation (numéro de vente : F.79.II.D.15); volume III, Documentation de base (numéro de vente : F.79.II.D.16).

Les cotes des résolutions et des décisions des sessions de la Conférence se composent d'un nombre en chiffres arabes, suivi de "(II)", "(III)", "(IV)", ou "(V)", selon le cas; par exemple : 1 (II), 36 (III), 85 (IV), 101 (V), etc.

Les cotes des résolutions et des décisions du Conseil se composent d'un nombre en chiffres arabes, qui est le numéro d'ordre de la résolution ou de la décision, suivi d'un nombre en chiffres romains entre parenthèses indiquant à quelle session la disposition a été prise.

Comptes rendus analytiques

Les comptes rendus analytiques éventuels des débats des séances plénières de la Conférence et des séances de ses comités de session, ainsi que du Conseil, sont désignés par la cote affectée à l'organe en question (voir plus haut), suivie des lettres "SR". Il n'a pas été établi de comptes rendus analytiques des débats de la cinquième session. Depuis janvier 1976, il paraît, pour chaque session du Conseil, un rectificatif unique à la série "SR" qui fait partie du volume des Documents officiels de la session (DT/B/SR... et/Corrigendum). Ce volume comprend aussi la table des matières des comptes rendus analytiques de la session, l'ordre du jour de la session, tel que le Conseil l'a adopté, et une liste des documents relatifs à l'ordre du jour de la session.

Annexes

Les documents choisis pour figurer parmi les documents imprimés d'une session du Conseil paraissent en tant qu'annexes aux Documents officiels du Conseil, sous la forme de fascicules brochés correspondant aux divers points de l'ordre du jour.

Suppléments

Les Documents officiels du Conseil comprennent les suppléments numérotés ci-après :

<u>Supplément No</u>	<u>Vingt-sixième session</u>	<u>Cote</u>
1	Rapport du Conseil, partie I : résolutions et décisions	
1A	Rapport du Conseil : actes	TD/B/957
2	Rapport de la Commission du transfert de technologie sur sa quatrième session	TD/B/936
3	Rapport de la Commission des invisibles et du financement lié au commerce sur la première partie de sa dixième session	TD/B/937
4	Rapport de la Commission des produits de base sur sa dixième session	TD/B/944
	<u>Douzième session extraordinaire</u>	
1	Rapport du Conseil, partie I : décisions	
1A	Rapport du Conseil : actes	TD/B/958
	<u>Vingt-septième session</u>	
1	Rapport du Conseil, partie I : résolutions et décisions	
1A	Rapport du Conseil : actes	TD/B/973

[16 février 1984]

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u> s
SIGLES		vi
NOTE LIMINAIRE		vii
I. INTRODUCTION	1 - 14	1
A. Ordre du jour	3	1
B. Election du Bureau	4 - 5	1
C. Composition et participation aux travaux	6 - 12	2
D. Résolutions et décisions requérant l'attention ou une décision de l'Assemblée générale	13 - 14	4
II. RESOLUTIONS ET DECISIONS ADOPTEES PAR LE CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT A SA VINGT-HUITIEME SESSION		5
A. Résolutions		5
B. Décisions		5
C. Autres décisions		5
III. EXAMEN PAR LE CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT DU RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DU PLAN A MOYEN TERME ET DU BUDGET-PROGRAMME SUR SA SEPTIEME SESSION		21
A. Plan à moyen terme et budget-programme		21
B. Décisions prises par le Conseil du commerce et du développement		22
ANNEXES		
I. Ordre du jour de la vingt-septième session du Conseil du commerce et du développement		27
II. Textes de deux projets de résolutions présentés à la vingt-septième session du Conseil du commerce et du développement, auxquels il est fait référence dans des décisions du Conseil		29

SIGLES

CEE	Commission économique pour l'Europe
CEE	Commission économique européenne
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FMI	Fonds monétaire international
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
NPSA	Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	Organisation internationale du Travail
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement

NOTE LIMINAIRE

Le dix-neuvième rapport annuel du Conseil du commerce et du développement 1/ est présenté à l'Assemblée générale conformément à la résolution 1995 (XIX) adoptée par l'Assemblée le 30 décembre 1964. Le rapport 2/ concerne la période allant du 29 octobre 1982 au 2 novembre 1983 et se compose des rapports sur la vingt-sixième session ordinaire et sur la douzième session extraordinaire, tenues simultanément du 18 avril au 6 mai 1983, ainsi que sur la vingt-septième session ordinaire, tenue du 3 au 20 octobre 1983 et le 2 novembre 1983.

Au cours de la période précédant la vingt-sixième session ordinaire du Conseil, les organes subsidiaires du Conseil indiqués ci-dessous se sont réunis. On trouvera ci-après des précisions sur leurs sessions :

<u>Organe</u>	<u>Session</u>	<u>Date</u>	<u>Cote du rapport</u>
Réunion d'experts gouvernementaux du transfert inverse de technologie	-	29 août- 7 septembre 1983	TP/B/969
Commission de la coopération économique entre pays en développement	Troisième session*	12 septembre- 5 octobre 1983	TD/B/974

* Le Conseil sera saisi du rapport sur cette session à sa vingt-huitième session.

Notes

1/ Les 18 rapports précédents du Conseil du commerce et du développement figurent dans les Suppléments aux Documents officiels de l'Assemblée générale, comme suit :

<u>Rapport annuel</u>	<u>Période</u>	<u>Session de l'Assemblée générale</u>	<u>Supplément No</u>	<u>Cote</u>
1er	1er janvier 1965- 29 octobre 1965	20	15	A/6023/Rev.1
2ème	31 octobre 1965- 24 septembre 1966	21	15	A/6315/Rev.1 et Corr.1
3ème	25 septembre 1966- 9 septembre 1967	22	14	A/6714
4ème	10 septembre 1967- 23 septembre 1968	23	14	A/7214
5ème	24 septembre 1968- 23 septembre 1969	24	16	A/7616 et Corr.2
6ème	24 septembre 1969- 13 octobre 1970	25	15	A/8015/Rev.1 et Corr.1
7ème	14 octobre 1970- 21 septembre 1971	26	15	A/8415/Rev.1
8ème	22 septembre 1971- 25 octobre 1972	27	15	A/8715/Rev.1 et Corr.1
9ème	26 octobre 1972- 11 septembre 1973	28	15	A/9015/Rev.1
10ème	12 septembre 1973- 13 septembre 1974	29	15	A/9615/Rev.1
11ème	14 septembre 1974- 2 octobre 1975	30	15	A/10015/Rev.1
12ème	3 octobre 1975- 23 octobre 1976	31	15	A/31/15, vol. I et Corr.1 et vol. II
13ème	24 octobre 1976- 10 septembre 1977	32	15	A/32/15, vol. I et Corr.1 et vol. II
14ème	11 septembre 1977- 17 septembre 1978	33	15	A/33/15, vol. I et vol. II
15ème	18 septembre 1978- 23 novembre 1979	34	15	A/34/15, vol. I et vol. II

<u>Rapport annuel</u>	<u>Période</u>	<u>Session de l'Assemblée générale</u>	<u>Supplément No</u>	<u>Cote</u>
16ème	24 novembre 1979- 27 septembre 1980	35	15	A/35/15, vol. I et vol. II
17ème	28 septembre 1980- 6 novembre 1981	36	15	A/36/15 et Corr.1
18ème	7 novembre 1981- 28 octobre 1982	37	15	A/37/15, vol. I et vol. II

2/ Pour des raisons techniques, le rapport est publié en deux volumes : le volume I, contenant les rapports du Conseil du commerce et du développement sur sa vingt-sixième session et sa douzième session extraordinaire (Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-huitième session, Supplément No 15 (A/38/15), vol. I), et le volume II, contenant le présent rapport du Conseil sur sa vingt-septième session.

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport à l'Assemblée générale a été établi conformément aux directives adoptées par le Conseil du commerce et du développement et reproduites dans l'annexe de sa décision 259 (XXV) du 17 décembre 1982 1/. En application des dispositions du paragraphe 1 de ces directives, la version complète du rapport est publiée en tant que Suppléments Nos 1 et 1A des Documents officiels de la vingt-septième session du Conseil, respectivement sous les cotes TD/B/973 (vol. I) et TD/B/973 (vol. II). Les comptes rendus analytiques des séances plénières tenues pendant la session font l'objet des documents TD/B/SR.618 à 630 qui, après insertion d'un rectificatif unique, paraîtront en tant que Documents officiels de la vingt-septième session du Conseil.

2. Le Conseil du commerce et du développement a tenu sa vingt-septième session du 3 au 20 octobre 1983 et l'a reprise pour un jour le 2 novembre 1983. La session a été ouverte par M. R. Hlavaty (Tchécoslovaquie), président du Conseil.

A. Ordre du jour

3. L'ordre du jour de la session est reproduit à l'annexe I.

B. Election du Bureau

4. A sa 618ème séance (séance d'ouverture), le 3 octobre 1983, et à sa 619ème séance, le 4 octobre 1983 (élection du Rapporteur), le Conseil a élu le Bureau ci-après :

Président : M. A. S. Osman (Somalie)

Vice-Présidents : M. S. H. Ahmad (Bangladesh)
M. K. Al-Shakar (Bahreïn)
M. W. Carrasco (Chili)
M. A. Fajardo-Maldonado (Guatemala)
M. M. S. Pankine (Union des Républiques socialistes soviétiques)
M. A. Petropoulos (Grèce)
M. A. Sene (Sénégal)
M. A. de la Serna (Espagne)
M. G. Streeb (Etats-Unis d'Amérique)
M. T. Takala (Finlande)

Rapporteur : M. G. Philipp (République démocratique allemande)

5. Les membres des bureaux des deux comités de session 2/ étaient les suivants :

Comité de session I

Président : M. K. Bryn (Norvège)

Vice-Président/Rapporteur : M. J. Dupouy (Chili)

Comité de session II

Président : M. S. Simon (Hongrie)

Vice-Président/Rapporteur : M. A. Pirishis (Chypre)

C. Composition et participation aux travaux 3/

6. Les Etats membres ci-après de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, membres du Conseil, étaient représentés à la session :

Afghanistan	Honduras
Algérie	Hongrie
Allemagne, République fédérale d'	Inde
Arabie saoudite	Indonésie
Argentine	Iran (République islamique d')
Australie	Iraq
Autriche	Irlande
Bahreïn	Israël
Bangladesh	Italie
Belgique	Jamahiriya arabe libyenne
Bénin	Jamaïque
Birmanie	Japon
Bolivie	Jordanie
Brésil	Koweït
Bulgarie	Liban
Burundi	Liechtenstein
Canada	Luxembourg
Chili	Madagascar
Chine	Malaisie
Chypre	Malte
Colombie	Maroc
Congo	Mexique
Costa Rica	Mongolie
Côte d'Ivoire	Nicaragua
Cuba	Nigéria
Danemark	Norvège
Egypte	Nouvelle-Zélande
El Salvador	Oman
Emirats arabes unis	Ouganda
Equateur	Pakistan
Espagne	Panama
Etats-Unis d'Amérique	Pays-Bas
Ethiopie	Pérou
Finlande	Philippines
France	Pologne
Gabon	Portugal
Ghana	Qatar
Grèce	République arabe syrienne
Guatemala	République centrafricaine

République de Corée
République démocratique allemande
République dominicaine
République populaire démocratique
de Corée
République socialiste soviétique
de Biélorussie
République socialiste soviétique
d'Ukraine
République-Unie de Tanzanie
République-Unie du Cameroun
Roumanie
Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord
Sénégal
Singapour
Somalie

Soudan
Sri Lanka
Suède
Suisse
Tchécoslovaquie
Thaïlande
Trinité-et-Tobago
Tunisie
Turquie
Union des Républiques socialistes
soviétiques
Uruguay
Venezuela
Viet Nam
Yémen
Yémen démocratique
Yougoslavie
Zaïre

7. L'autre Etat ci-après membre de la CNUCED était représenté à la session :
Saint-Siège.

8. La Commission économique pour l'Europe, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Programme des Nations Unies pour le développement étaient représentés à la session. Le Centre du commerce international CNUCED/GATT était également représenté.

9. Les institutions spécialisées suivantes étaient représentées à la session :

Organisation internationale du Travail
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
Banque Mondiale
Fonds monétaire international
Organisation maritime internationale
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

L'Agence internationale de l'énergie atomique et le GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) étaient aussi représentés.

10. Les organismes intergouvernementaux suivants étaient représentés à la session :

Association européenne de libre-échange
Comité consultatif juridique afro-asiatique
Comité intergouvernemental des migrations
Communauté économique européenne
Ligue des Etats arabes
Organisation de coopération et de développement économiques
Organisation de l'unité africaine
Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de
l'Amérique centrale

11. Les organisations non gouvernementales suivantes étaient représentées à la session :

Catégorie générale :

Alliance coopérative internationale
Chambre de commerce internationale
Comité consultatif mondial de la société des amis
Commission des églises pour les affaires internationales, du Conseil oecuménique des églises
Confédération internationale des syndicats libres
Conseil international des femmes
Fondation internationale pour un autre développement
International Bar Association
Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté
Union internationale chrétienne des dirigeants d'entreprise

Catégorie spéciale :

Conseil des associations nationales d'armateurs d'Europe et du Japon

12. L'Organisation de libération de la Palestine a participé à la session conformément à la résolution 3237 (XXIX) de l'Assemblée générale, du 22 novembre 1974. L'African National Congress of South Africa et le Pan Africanist Congress of Azania y ont participé conformément à la résolution 3280 (XXIX) de l'Assemblée, du 10 décembre 1974. La South West Africa People's Organization a participé à la session conformément à la résolution 31/152 de l'Assemblée, du 20 décembre 1976.

D. Résolutions et décisions requérant l'attention
ou une décision de l'Assemblée générale 4/

13. Le Conseil appelle l'attention de l'Assemblée générale sur les résolutions et décisions suivantes, dont le texte figure à la section II ci-après :

Résolutions

278 (XXVII) Statut du Centre du commerce international CNUCED/GATT et renforcement du Centre

Décisions

275 (XXVII) Programme de travail concernant le protectionnisme et les aménagements de structure

280 (XXVII) Création d'un Groupe de travail spécial sur la documentation

281 (XXVII) Examen du calendrier des réunions

14. L'application des résolutions et décisions adoptées à la vingt-septième session n'exige en aucun cas de ressources budgétaires supplémentaires.

II. RESOLUTIONS ET DECISIONS ADOPTEES PAR LE CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT A SA VINGT-HUITIEME SESSION 4/

<u>A. Résolutions</u>		<u>Pages</u>
274 (XXVII)	Nécessité de prévoir au calendrier des réunions de la CNUCED, des réunions sur le système global de préférences commerciales entre pays en développement	6
	Réaffirmation de la résolution	6
278 (XXVII)	Statut du Centre du commerce international CNUCED/GATT auprès du Programme des Nations Unies pour le développement et le renforcement du Centre	7
<u>B. Décisions</u>		
275 (XXVII)	Programme de travail concernant le protectionnisme et les aménagements de structure	8
276 (XXVII)	Les relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents et tous les courants commerciaux qui en découlent	8
277 (XXVII)	Convocation du Conseil du commerce et du développement au niveau ministériel	9
279 (XXVII)	Coopération technique entre pays en développement : coopération pour l'échange de compétences entre pays en développement	10
280 (XXVII)	Création d'un Groupe de travail spécial sur la documentation	10
281 (XXVII)	Examen du calendrier des réunions	11
<u>Annexe</u>		
	Calendrier des réunions pour le reste de l'année 1983 et pour 1984 et calendrier indicatif pour 1985.....	11
<u>C. Autres décisions</u>		
a)	Traitement de Saint-Kitts-et-Nevis aux fins des élections ..	17
b)	Désignation et classement d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 79 du règlement intérieur du Conseil	17
c)	Composition du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme pour 1984	17
d)	Publication régulière de <u>Trade and Development : An UNCTAD Review</u>	18

e) Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur sa septième session	18
Autres décisions du Conseil	19

A. RESOLUTIONS

274 (XXVII). Nécessité de prévoir au calendrier des réunions de la CNUCED, des réunions sur le système global de préférences commerciales entre pays en développement 5/

Le Conseil du commerce et du développement,

Rappelant la résolution 34/202 de l'Assemblée générale, du 19 décembre 1979, et la résolution 127 (V) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, du 3 juin 1979, relatives à la coopération économique entre pays en développement, ainsi que la résolution 139 (VI) de la Conférence, du 2 juillet 1983, relative aux activités de la CNUCED dans le domaine de la coopération économique entre pays en développement,

Réaffirmant la résolution 139 (VI) de la Conférence, dans laquelle la Conférence a invité le Conseil du commerce et du développement à adopter des décisions axées sur l'avenir et à envisager des mesures d'appui efficaces, notamment pour la poursuite des travaux en vue de la création du système global de préférences commerciales entre pays en développement,

Reconnaissant que des discussions ont été engagées au sujet des activités qui se rapportent au système global de préférences commerciales entre pays en développement,

Considérant qu'il est souhaitable de donner une impulsion nouvelle aux travaux visant à mettre en place le système global de préférences commerciales entre pays en développement,

Prie le Secrétaire général de la CNUCED de prévoir, dans le calendrier des réunions de la CNUCED pour 1984, quatre semaines au maximum de réunions devant permettre aux pays en développement qui participent aux négociations sur un système global de préférences commerciales entre pays en développement de continuer les travaux nécessaires à la mise en place dudit système.

627ème séance
15 octobre 1983

Réaffirmation de la résolution 274 (XXVII) du Conseil du commerce et du développement

1. A sa 629ème séance, le 20 octobre 1983, le Conseil a réaffirmé, sans vote, la résolution 274 (XXVII) adoptée à sa 627ème séance, le 15 octobre 1983.
2. Le Groupe B a répété qu'il se désolidarisait de toute allégation à l'effet qu'une décision de réaffirmer la résolution avait été prise en consensus.

3. Le Groupe des 77 a dit qu'il était pour le moins étrange qu'un groupe se plaigne d'avoir été privé de la possibilité d'énoncer sa position sur un certain point, puis, quand cette possibilité lui était offerte, n'en profite pas et ne s'en explique pas. Le Groupe des 77 considérait que la résolution 274 (XXVII) non seulement avait été validement adoptée, mais encore avait été réaffirmée.

4. Le Groupe D a rappelé à cet égard que les pays membres du Groupe D et la Mongolie s'étaient abstenus lors du vote de la résolution.

5. Le représentant des Philippines a fait observer que la réaffirmation du vote avait eu lieu en présence de tous les groupes, et le Président a répondu que cette déclaration serait intégralement consignée dans les actes du Conseil.

278 (XXVII). Statut du Centre du commerce international CNUCED/GATT
auprès du Programme des Nations Unies pour le
développement et renforcement du Centre

Le Conseil du commerce et du développement,

Rappelant la résolution 1819 (LV) adoptée par le Conseil économique et social le 9 août 1973, aux termes de laquelle le Conseil a notamment reconnu que le Centre du commerce international CNUCED/GATT était le point central de toutes les activités d'assistance des Nations Unies en matière de promotion du commerce et a demandé que toutes les mesures possibles soient prises pour permettre au Centre de s'acquitter pleinement de ses responsabilités à cet égard,

Ayant examiné la recommandation adoptée à sa seizième session par le Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/GATT tendant à ce que le Centre cherche à obtenir, par l'intermédiaire de ses organes de tutelle, le statut d'agent d'exécution auprès du Programme des Nations Unies pour le développement 6/,

Prenant note des observations faites par le Secrétaire général de la CNUCED au sujet des incidences de ce changement de statut du Centre 7/,

Notant en outre que les responsabilités résultant du changement proposé n'entraîneraient pas d'accroissement des incidences financières,

Reconnaissant le lien étroit existant entre les efforts déployés par les pays en développement en matière de promotion du commerce et leurs politiques commerciales,

1. Fait sienne la recommandation du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/GATT selon laquelle le Centre devrait chercher à obtenir le statut d'agent d'exécution auprès du Programme des Nations Unies pour le développement en ce qui concerne les activités de promotion du commerce;

2. Invite le Centre à maintenir une étroite collaboration avec la CNUCED et le GATT, compte tenu de l'étroite relation existant entre les activités de promotion du commerce du Centre et les travaux de la CNUCED et du GATT dans le domaine du commerce;

3. Invite les gouvernements, dans le cadre de l'application de la résolution 158 (VI) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, en date du 2 juillet 1983, à procéder, à la prochaine session du Groupe consultatif commun, à des annonces de contributions volontaires au Centre pour ses activités prévues en 1984 et en 1985, et à compléter si possible ces annonces de contributions à la vingt-neuvième session du Conseil du commerce et du développement.

629ème séance
20 octobre 1983

B. DECISIONS

275 (XXVII). Programme de travail concernant le protectionnisme et les aménagements de structure

Le Conseil du commerce et du développement

1. Se félicite du débat qui a eu lieu comme suite à la décision 160 (VI) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, du 2 juillet 1983, au titre du point 2 de l'ordre du jour de sa vingt-septième session, sur la question d'un programme de travail concernant le protectionnisme et les aménagements de structure;

2. Décide de renvoyer ce sous-point à sa vingt-huitième session, avec le projet de résolution distribué sous la cote TD/B(XXVII)/SC.I/L.1 et présenté par le Venezuela au nom des Etats membres du Groupe des 77 ^{8/}, la déclaration faite par le Directeur de la Division des articles manufacturés ^{9/} et les vues exprimées au cours des débats sur la question à sa vingt-septième session ^{9/};

3. Prie le Secrétaire général de la CNUCED de fournir son assistance pour les délibérations sur ce sous-point à sa vingt-huitième session;

4. Réaffirme que l'examen du protectionnisme et des aménagements de structure qui doit avoir lieu à sa vingt-huitième session devra se faire sur la base des résolutions 131 (V) et 159 (VI) de la Conférence, du 3 juin 1979 et du 2 juillet 1983 respectivement, ainsi que de la résolution 226 (XXII) et de la décision 250 (XXIV) du Conseil du commerce et du développement, en date du 20 mars 1981 et du 19 mars 1982, respectivement.

628ème séance
20 octobre 1983

276 (XXVII). Les relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents et tous les courants commerciaux qui en découlent

Le Conseil du commerce et du développement,

1. Demande aux Etats membres et au secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement de continuer à appliquer les résolutions 15 (II), 53 (III) et 95 (IV) de la Conférence, en date du 25 mars 1968, du 19 mai 1972 et du 31 mai 1976 respectivement;

2. Décide de renvoyer à sa vingt-neuvième session l'examen du texte informel annexé à la décision 145 (VI) de la Conférence en date du 2 juillet 1983;

3. Prie le Secrétaire général de la CNUCED de convoquer, dans les limites des ressources budgétaires existantes et après consultation avec les groupes régionaux quant à sa composition, un groupe spécial d'experts chargé d'examiner, pendant une semaine en 1984, les moyens d'étendre les relations commerciales et économiques, y compris en étudiant les questions non réglées renvoyées au Conseil par la décision 145 (VI) de la Conférence, entre pays à systèmes économiques et sociaux différents, en particulier entre pays en développement et pays socialistes d'Europe orientale, surtout les formes nouvelles de coopération, favorables au développement et aux exportations des pays en développement;

4. Prie en outre le Secrétaire général de la CNUCED, dans les limites des ressources budgétaires existantes, de prendre les dispositions nécessaires pour assurer un appui suffisant à l'exécution des projets et programmes d'assistance technique à la CNUCED dans le domaine du commerce des pays en développement avec les pays socialistes d'Europe orientale; invite le Programme des Nations Unies pour le développement à contribuer à leur financement et invite des contributions volontaires à cette fin.

628ème séance
20 octobre 1983

277 (XXVII). Convocation du Conseil du commerce et du développement au niveau ministériel

Le Conseil du commerce et du développement,

Rappelant le paragraphe 2 de la section II de la résolution 90 (IV) adoptée par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement le 30 mai 1976, qui a trait à la convocation du Conseil du commerce et du développement au niveau ministériel entre les sessions de la Conférence,

Notant à cet égard la proposition, formulée dans le projet de résolution présenté par le Venezuela au nom des Etats membres du Groupe des 77 10/, de convoquer la trentième session du Conseil au niveau ministériel,

1. Décide de différer sa décision en la matière jusqu'à sa vingt-huitième session;

2. Prie le Secrétaire général de la CNUCED d'engager des consultations au sujet de la proposition et de rendre compte de leurs résultats au Conseil, à sa vingt-huitième session.

628ème séance
20 octobre 1983

279 (XXVII). Coopération technique entre pays en développement : coopération pour l'échange de compétences entre pays en développement

Le Conseil du commerce et du développement,

Rappelant sa décision, en date du 22 avril 1983, de transmettre l'étude intitulée "Coopération pour l'échange de compétences : questions institutionnelles et questions de politique générale" au Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement à sa troisième session 11/,

Rappelant en outre le paragraphe 2 de la décision 3/6 du 6 juin 1983 adoptée par le Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement, où le Conseil du commerce et du développement était invité à "examiner les modalités de coopération analysées au chapitre II de l'étude susmentionnée et à recommander des moyens concrets d'établir les mécanismes et les politiques de coopération nécessaires à l'échange de compétences entre pays en développement, tout en envisageant la possibilité de confier cette tâche à un groupe d'experts gouvernementaux", ainsi que le paragraphe 3, par lequel le Conseil du commerce et du développement était invité à faire connaître au Comité de haut niveau, à sa quatrième session, les mesures prises pour donner suite au paragraphe 2 de sa décision 3/6 12/,

1. Prie le Secrétaire général de la CNUCED de consulter les gouvernements des Etats membres de la CNUCED, et en particulier ceux des pays en développement concernés, au sujet de la décision 3/6 du Comité de haut niveau, pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement, y compris la convocation d'un groupe d'experts gouvernementaux qui traiterait de la coopération pour l'échange de compétences entre pays en développement et, à la lumière des résultats de ses consultations, de donner son avis au Conseil du commerce et du développement à sa vingt-huitième session afin que le Conseil puisse prendre une décision avant sa trentième session au sujet de la convocation d'un groupe d'experts gouvernementaux.

629ème séance
20 octobre 1983

280 (XXVII). Création d'un groupe de travail spécial sur la documentation

Le Conseil du commerce et du développement,

1. Décide de créer un groupe de travail spécial sur la documentation, composé de trois membres pour le Groupe des 77, deux membres pour le Groupe B et un membre pour le Groupe D et la Chine, avec le mandat suivant :

a) Identifier, sur la base des dispositions pertinentes de la résolution 231 (XXII) du Conseil du commerce et du développement, en date du 20 mars 1981, et compte tenu des travaux accomplis par le Groupe de travail D (documentation, interprétation et services d'appui) du Groupe de travail intersessions du Comité intergouvernemental spécial de la rationalisation du mécanisme de la CNUCED 13/ et de l'expérience des quatre années écoulées, les difficultés rencontrées en ce qui concerne les retards dans la publication de la documentation de la CNUCED dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies;

b) Proposer des solutions pour surmonter ces difficultés;

2. Décide en outre que le Groupe établira ses propres méthodes de travail et fera rapport au Conseil du commerce et du développement à sa vingt-huitième session.

629ème séance
20 octobre 1983

281 (XXVII). Examen du calendrier des réunions 14/

Le Conseil du commerce et du développement,

Approuve le calendrier des réunions pour le reste de l'année 1983 et pour 1984 et le calendrier indicatif pour 1985 annexés à la présente décision.

629ème séance
20 octobre 1983

Annexe

CALENDRIER DES REUNIONS POUR LE RESTE DE L'ANNEE 1983
ET POUR 1984 ET CALENDRIER INDICATIF POUR 1985*

A. Calendrier pour le reste de l'année 1983

	<u>Date</u>
Conférence des Nations Unies sur un code international de conduite pour le transfert de technologie, cinquième session	17 octobre-4 novembre
Conférence des Nations Unies sur les bois tropicaux, 1983, deuxième partie	7-18 novembre
Comité préparatoire à la Conférence des Nations Unies sur les conditions d'immatriculation des navires	7-18 novembre
Groupe intergouvernemental d'experts des pratiques commerciales restrictives, deuxième session	21-30 novembre
Groupe intergouvernemental spécial chargé d'étudier les moyens de combattre tous les aspects de la fraude maritime, y compris la piraterie (résolution 49 (X) de la Commission des transports maritimes)*	28 novembre-9 décembre
Comité du tungstène, quinzième session	12-16 décembre

* Sauf indication contraire, toutes les réunions auront lieu à Genève. Les réunions dont le titre est suivi d'un astérisque sont à déduire de la dotation globale pour "Groupes de travail, groupes d'étude et groupes d'experts".

Réunions dont les dates restent à fixer**

	<u>Durée</u>
Groupe permanent des produits synthétiques et de remplacement, septième session (si nécessaire)	1 semaine
Réunion de représentants des gouvernements intéressés sur le transport des cargaisons de vrac (résolution 120 (V) de la Conférence, par. 5)*	1 semaine
Groupe intergouvernemental spécial d'experts de haut niveau chargé d'examiner l'évolution future du système monétaire international, deuxième session*	1 semaine
Groupe d'experts gouvernementaux des concepts qui sont à la base des objectifs actuellement fixés pour l'aide et les courants de ressources, quatrième session (décision 197 (XIX) du Conseil)*	1 semaine et demie
Conférences sur des produits de base et autres réunions sur des produits de base	Selon les besoins (29 semaines au maximum)
Groupes de travail, groupes d'étude et groupes d'experts	Selon les besoins (7 semaines au maximum)

B. Calendrier pour 1984

	<u>Date</u>
Groupe d'experts chargé de mettre au point des règles types pour la tarification du transport multimodal par conteneurs, première session (décision 47 (X) de la Commission des transports maritimes)*	16-20 janvier
Réunion des pays exportateurs de thé sur la répartition des contingents et sur des normes minimales à l'exportation	25-27 janvier
Groupe d'experts du transport international par mer d'hydrocarbures liquides en vrac, deuxième session (résolution 48 (X) de la Commission des transports maritimes)*	30 janvier-3 février

** Si l'une quelconque des réunions classées dans cette section n'a pas lieu en 1983, elle sera reportée à 1984.

Groupe intergouvernemental, à haut niveau, de fonctionnaires chargé de procéder à l'examen et à l'évaluation de l'application de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement (décision 269 (XXVI) du Conseil)*	30 janvier-10 février
Conférence des Nations Unies sur le sucre, 1983, troisième partie	6-24 février
Commission du transfert de technologie, première session extraordinaire	13-22 février
Groupe d'experts chargé d'étudier le financement compensatoire des déficits de recettes d'exportations, première session (résolution 157 (VI) de la Conférence)*	23 février-2 mars
Quatrième Réunion préparatoire sur le thé <u>15/</u>	5-9 mars
Conférence des Nations Unies sur les conditions d'immatriculation des navires	5-23 mars <u>16/</u>
Conseil du commerce et du développement, vingt-huitième session	26 mars-6 avril
Conseil du commerce et du développement, treizième session extraordinaire	2-3 avril <u>17/</u>
Troisième Réunion préparatoire sur le minerai de fer	9-13 avril
Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/GATT, dix-septième session	9-17 avril
Comité spécial des préférences, douzième session	24 avril-4 mai
Groupe d'experts chargé de mettre au point des règles types pour la tarification du transport multimodal par conteneurs, deuxième session (décision 47 (X) de la Commission des transports maritimes)*	7-11 mai
Conférences des Nations Unies sur le cacao, 1984	7-25 mai <u>18/</u>
Groupe spécial d'experts chargé d'étudier les moyens d'améliorer pour les pays en développement sans littoral les infrastructures et services de transport en transit (résolution 137 (VI) de la Conférence)*	4-8 juin
Groupe d'experts chargé d'étudier le financement compensatoire des déficits de recettes d'exportation, deuxième session (résolution 157 (VI) de la Conférence)*	2-11 juillet

Groupe de travail de la réglementation internationale des transports maritimes, dixième session	16-27 juillet
Conseil du commerce et du développement, vingt-neuvième session	10-21 septembre
Sous-Comité permanent des produits de base, quatrième session	24-28 septembre
Commission des produits de base, deuxième session extraordinaire	1er-5 octobre
Troisième Réunion préparatoire sur le manganèse	8-12 octobre
Commission du transfert de technologie, cinquième session	22 octobre-6 novembre
Groupe intergouvernemental d'experts des pratiques commerciales restrictives, troisième session	7-16 novembre
Commission des transports maritimes, onzième session	19-30 novembre
Commission des invisibles et du financement lié au commerce, onzième session, première partie (financement lié au commerce)	3-14 décembre

Réunions dont les dates restent à fixer 19/

	<u>Durée</u>
Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme, huitième session	1 semaine
Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme, neuvième session	1 semaine
Troisième Réunion d'institutions multilatérales et bilatérales d'assistance financière et technique et de représentants de pays les moins avancés* 20/	1 semaine et demie
Groupe d'experts gouvernementaux des aspects économiques et commerciaux du régime de la propriété industrielle, ainsi que de ses aspects relatifs au développement, dans le transfert de technologie aux pays en développement, deuxième session (résolution 21 (IV) de la Commission du transfert de technologie)*	1 semaine et demie
Réunions devant permettre aux pays en développement qui participent aux négociations sur un système global de préférences commerciales entre pays en développement de continuer les travaux nécessaires à la mise en place dudit système (résolution 274 (XXVII) du Conseil)*	4 semaines au maximum

Groupe spécial d'experts chargé d'examiner les moyens d'étendre les relations commerciales et économiques, y compris en étudiant les questions non réglées renvoyées au Conseil par la décision 145 (VI) de la Conférence, entre pays à systèmes économiques et sociaux différents, en particulier entre pays en développement et pays socialistes d'Europe orientale, surtout des formes nouvelles de coopération, favorables au développement et aux exportations des pays en développement (décision 276 (XXVII) du Conseil)*	1 semaine
Groupe de travail de l'expansion du commerce et de l'intégration économique régionale entre pays en développement, troisième session*	1 semaine
Réunion des secrétariats des groupements de coopération et d'intégration économiques de pays en développement et d'institutions multilatérales de financement pour le développement chargée d'examiner les problèmes posés par la promotion et le financement de projets d'intégration*	1 semaine
Comité du tungstène, seizième session (si nécessaire)	1 semaine
Groupe permanent des produits synthétiques et de remplacement (si nécessaire)	1 semaine
Conférence des Nations Unies pour la négociation d'un arrangement international destiné à remplacer l'Accord international de 1971 sur le blé, tel qu'il a été prorogé, quatrième partie (si nécessaire)	4 semaines au maximum
Deuxième Réunion préparatoire sur la bauxite	1 semaine
Septième (troisième partie) ou huitième Réunion préparatoire sur le cuivre	1 semaine
Reprise de la sixième Réunion préparatoire sur le coton	1 semaine
Réunion (préparatoire) sur les fibres dures	1 semaine
Troisième Réunion préparatoire sur les phosphates	1 semaine
Conférences sur des produits de base et autres réunions sur des produits de base	Selon les besoins (20 semaines et demie au maximum)
Groupes de travail, groupes d'étude et groupes d'experts	Selon les besoins <u>21/</u>

C. Calendrier indicatif pour 1985

	<u>Durée</u>
Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/GATT, dix-huitième session	9 jours <u>22/</u>
Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme, dixième session	1 semaine
Conseil du commerce et du développement, trentième session	2 semaines
Comité spécial des préférences, treizième session	1 à 2 semaines
Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme, onzième session	1 semaine
Conseil du commerce et du développement, trente et unième session	2 semaines
Groupe intergouvernemental d'experts des pratiques commerciales restrictives, quatrième session	1 semaine et demie
Sessions de deux ou trois grandes commissions	Dans le courant de l'année, 1 à 2 semaines chacune
Commission des produits de base, troisième session extraordinaire	1 semaine
Commission des invisibles et du financement lié au commerce, onzième session, deuxième partie (invisibles)	1 semaine
Groupe intergouvernemental chargé de la question des pays les moins avancés, sixième session <u>23/</u>	2 semaines
Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives <u>24/</u>	2 semaines
Comité du tungstène (si nécessaire)	1 semaine
Groupe permanent des produits synthétiques et de remplacement (si nécessaire)	1 semaine
Sous-Comité permanent des produits de base (si nécessaire)	1 à 2 semaines
Conseil du commerce et du développement, quatorzième session extraordinaire <u>25/</u>	A fixer

Conférences sur des produits de base et autres réunions
sur des produits de base

Selon les besoins
(40 semaines au
maximum)

Groupes de travail, groupes d'étude et groupes d'experts

Selon les besoins
(14 semaines au
maximum)

C. AUTRES DECISIONS

a) Traitement de Saint-Kitts-et-Nevis aux fins des élections

A sa 618ème séance, le 3 octobre 1983, le Conseil du commerce et du développement a décidé qu'en attendant la décision que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement prendrait à sa septième session en application du paragraphe 6 de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, telle qu'elle a été modifiée, Saint-Kitts-et-Nevis, devenu Membre de l'Organisation des Nations Unies le 23 septembre 1983, devrait être traité comme appartenant au groupe de pays énumérés dans la liste C de l'annexe de ladite résolution.

b) Désignation et classement d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 79 du règlement intérieur du Conseil

A sa 620ème séance, le 6 octobre 1983, le Conseil du commerce et du développement a fait droit aux demandes des organisations non gouvernementales suivantes désireuses d'être désignées, conformément à l'article 79 du règlement intérieur du Conseil, aux fins dudit article et de l'article 81 du règlement intérieur de la Conférence et il a décidé de les classer comme suit :

Catégorie générale

Union interparlementaire

Association mondiale des anciens stagiaires et boursiers de l'Organisation des Nations Unies

Catégorie spéciale pour l'organe de la CNUCED (autre que le Conseil) indiqué

Organe de la CNUCED

Association internationale des
dispatcheurs européens

Commission des transports maritimes

Commission des invisibles et du
financement lié au commerce

c) Composition du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme pour 1984

A sa 620ème séance, le 6 octobre 1983, le Conseil a décidé qu'en 1984, le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme se composerait des 19 Etats suivants :

Allemagne, République
fédérale d'
Bangladesh
Brésil
Bulgarie
Chili
Chine
Egypte
Etats-Unis d'Amérique

Japon
Madagascar
Mexique
Pays-Bas
Philippines
Qatar
République démocratique
allemande

Royaume-Uni de
Grande-Bretagne et
d'Irlande du Nord
Sénégal
Suède
Union des Républiques
socialistes
soviétiques

d) Publication régulière de Trade and Development :
An UNCTAD Review

A sa 629ème séance, le 20 octobre 1983, le Conseil a approuvé le maintien de la publication de Trade and Development : An UNCTAD Review, étant entendu que :

a) Trade and Development : An UNCTAD Review continuerait de paraître une fois par an;

b) Le nombre d'exemplaires imprimés ne devrait pas dépasser 5 000;

c) Trade and Development : An UNCTAD Review continuerait d'être publiée en anglais seulement afin d'éviter l'augmentation des dépenses qu'entraînerait la traduction dans une ou plusieurs langues;

d) Le revenu provenant des ventes de la publication devrait contribuer effectivement à son financement;

e) Le Comité consultatif de rédaction devrait s'efforcer de publier des articles originaux et éviter de reproduire des articles figurant dans d'autres publications;

f) La publication Trade and Development : An UNCTAD Review ne devrait pas gêner la production et la distribution de documents destinés aux activités normales de la CNUCED;

g) Le financement de la publication ne devrait pas être assuré au moyen de ressources affectées à d'autres fins.

e) Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur sa septième session

A sa 630ème séance, le 2 novembre 1983, le Conseil du commerce et du développement :

a) A pris acte du rapport du Groupe de travail sur sa septième session, étant entendu que le Rapporteur du Groupe de travail complèterait le projet de rapport pour tenir compte des amendements dont il avait fait l'objet ainsi que pour y inclure les conclusions concertées et le résumé des débats ayant eu lieu à la dernière séance de la septième session du Groupe, tenue le même jour;

b) A prié le Secrétaire général de la CNUCED de communiquer le rapport du Groupe de travail 26/, ainsi que les observations faites à son sujet, aux organes compétents des Nations Unies, pour examen;

c) Est convenu que la question de la date de la huitième session du Groupe de travail serait étudiée lors de consultations organisées par le Secrétaire général de la CNUCED, conformément à la décision 143 (XVI) et à la résolution 231 (XXII) du Conseil du commerce et du développement.

Autres décisions du Conseil

1. A sa 619ème séance, le 4 octobre 1983, le Conseil a pris acte du rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur sa seizième session 27/.

2. A sa 628ème séance, le 20 octobre 1983, le Conseil :

a) A pris note du rapport fait par le représentant du Secrétariat de la CNUCED au Comité de session I, ainsi que du rapport établi par des consultants et intitulé "Palestine : options de développement" 28/;

b) A renvoyé à sa vingt-huitième session l'examen plus approfondi de la décision 148 (VI) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur les questions institutionnelles 29/;

c) A renvoyé à sa vingt-huitième session l'examen plus approfondi du projet de résolution TD/B(XXIII)/SC.I/L.7/Rev.1 sur les faits nouveaux dans le système commercial international 30/;

d) A renvoyé à la Commission des invisibles et du financement lié au commerce, à sa onzième session, le projet de résolution TD/B(XXVII)/SC.I/L.2 relatif à un mécanisme international de garantie du crédit à l'exportation 31/;

e) A pris acte du rapport de la Commission des articles manufacturés sur sa dixième session 32/;

f) A pris acte du rapport de la Commission des invisibles et du financement lié au commerce sur la deuxième partie de sa dixième session 33/;

g) A pris acte du rapport de la Réunion d'experts gouvernementaux du transfert inverse de technologie 34/;

h) A décidé de renvoyer à une session ultérieure le projet de résolution TD/B/L.360 relatif à l'interdépendance entre les problèmes du commerce, le financement du développement et le système monétaire international 35/.

3. A sa 629ème séance, le 20 octobre 1983, le Conseil :

a) A approuvé les ordres du jour provisoires de la vingt-huitième session ordinaire et de la treizième session extraordinaire; a décidé de remettre à la vingt-huitième session la question concernant l'inscription, à l'ordre du jour provisoire d'une session ultérieure, d'un point relatif aux aspects du désarmement intéressant le commerce et le développement; a autorisé le Président, en

consultation avec le Secrétaire général de la CNUCED, à modifier l'ordre du jour provisoire de la vingt-huitième session ordinaire à la lumière des décisions prises par le Conseil à la vingt-septième session et d'autres faits nouveaux, ainsi qu'à modifier et compléter l'ordre du jour provisoire de la treizième session extraordinaire à la lumière des faits nouveaux; a prié le Secrétaire général de la CNUCED de consulter les délégations sur l'organisation des travaux des sessions et de faire distribuer ses propositions à ce sujet 36/;

b) A pris acte de la note du secrétariat de la CNUCED relative aux questions découlant de la troisième session de la Commission de la coopération économique entre pays en développement qui réqueraient l'attention ou une décision du Conseil 37/, de la résolution 2 (III) adoptée par la Commission et des incidences financières de la résolution 38/; il a noté que le rapport de la Commission de la coopération économique entre pays en développement sur sa troisième session serait présenté au Conseil à sa vingt-huitième session 39/;

c) A adopté le rapport du Bureau sur la vérification des pouvoirs 40/.

III. EXAMEN PAR LE CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT DU
RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DU PLAN A MOYEN TERME ET DU
BUDGET-PROGRAMME SUR SA SEPTIEME SESSION*

A. Plan à moyen terme et budget-programme

(Point 6 e) de l'ordre du jour)

1. Le Conseil a examiné ce point en séance plénière à la reprise de la session, le 2 novembre 1983, en se fondant sur le rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur sa septième session.
2. Présentant le rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur sa septième session, le Président du Groupe de travail a déclaré que le chapitre relatif à la CNUCED du projet de budget-programme de l'ONU pour l'exercice biennal 1984-1985 (point 3 de l'ordre du jour du Groupe de travail) avait donné lieu à un très large échange de vues, ce qui expliquait le compte rendu détaillé des débats correspondants dans le rapport. Il s'est dit heureux de pouvoir annoncer que le Groupe de travail avait adopté, concernant ce point, un ensemble de conclusions concertées dont le Conseil était saisi (TD/B/WP/L.21) 41/.
3. Le Président du Groupe de travail a expliqué que la première partie de la vingt-septième session du Conseil ne s'étant pas terminée à la date prévue, le Groupe avait dû annuler six séances et n'avait donc pas pu étudier les autres questions de fond inscrites à son ordre du jour (points 4, 5 et 6). Ces questions avaient été inscrites à l'ordre du jour provisoire de la huitième session du Groupe de travail (TD/B/WP/L.20/Rev.1), que ce dernier avait approuvé étant entendu qu'il serait modifié lors de consultations organisées par le Secrétaire général de la CNUCED, afin de tenir compte des conclusions concertées et notamment de leurs paragraphes 3 et 4.
4. Le Président du Groupe de travail a appelé l'attention du Conseil sur le projet de décision adopté par le Groupe (TD/B/WP/L.22) à l'effet de recommander au Conseil de prévoir que la huitième session du Groupe de travail, d'une durée de deux semaines, se tiendrait avant la vingt-huitième session du Conseil, de préférence du 27 février au 9 mars 1984.
5. Le projet de rapport avait été adopté avec quelques modifications à la séance de clôture du Groupe de travail, tenue quelques heures seulement avant la séance en cours du Conseil. Il n'avait donc pas été possible d'établir le document habituel renfermant le texte de ces modifications et le résumé des débats de la séance de clôture, mais l'un et l'autre seraient naturellement incorporés dans la version définitive du rapport, en vertu des pouvoirs conférés au Rapporteur.

* Conformément à la décision prise par le Conseil à sa 630ème séance, la présente section reproduit la section E du chapitre III du rapport complet du Conseil (voir Documents officiels du Conseil du commerce et du développement, vingt-septième session, Supplément No 1A) [TD/B/973 (vol. II)]

6. Le représentant du Mexique s'est félicité des conclusions concertées que le Groupe de travail avait adoptées et qui lui permettraient, comme il le voulait, de tenir compte des résultats de la sixième session de la Conférence dans le programme de travail du secrétariat et de procéder à un examen plus efficace du chapitre du budget-programme de l'ONU relatif à la CNUCED. Les résultats de la septième session n'avaient certes pas pleinement répondu aux espérances de la délégation mexicaine, mais ils pouvaient et devaient permettre d'obtenir des résultats plus concrets à l'avenir, c'est-à-dire de donner effet aux résolutions adoptées à la sixième session de la Conférence dans le cadre du programme de travail de la CNUCED, d'assurer une plus large participation des délégations à la planification et à l'établissement du budget et, en ce qui concernait le secrétariat, de faire des économies et de mieux utiliser les ressources dont il disposait.

7. S'agissant des travaux de la Cinquième Commission, la délégation mexicaine estimait que les accroissements réels prévus dans le projet de budget-programme auraient pu être évités grâce à un meilleur déploiement des ressources disponibles.

B. Décisions prises par le Conseil du commerce
et du développement

8. A la même séance (630ème séance), le 2 novembre 1983, le Conseil :

a) A pris acte du projet de rapport du Groupe de travail sur sa septième session, étant entendu que le Rapporteur du Groupe de travail le compléterait pour tenir compte des amendements dont il avait fait l'objet, ainsi que pour y inclure les conclusions concertées et le résumé des débats ayant eu lieu à la dernière séance de la septième session, tenue le même jour;

b) A prié le Secrétaire général de la CNUCED de communiquer le rapport du Groupe de travail 41/, ainsi que les observations faites à son sujet, aux organes compétents des Nations Unies, pour examen;

c) Est convenu que la question de la date de la huitième session du Groupe de travail serait étudiée lors de consultations organisées par le Secrétaire général de la CNUCED, conformément à la décision 143 (XVI) et à la résolution 231 (XXII) du Conseil [voir plus haut, section II C, "Autres décisions", e)].

Notes

1/ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-septième session, Supplément No 15 (A/37/15), Vol. II, première partie, annexe I.

2/ Le Comité de session I était chargé d'examiner, pour en rendre compte, le point 2 de l'ordre du jour (Questions particulières découlant des résolutions, recommandations et autres décisions adoptées par la Conférence à sa sixième session, qui requièrent l'attention ou une décision du Conseil à sa vingt-septième session) et le point 6 (Questions requérant une décision du Conseil, qui découlent des rapports et activités de ses organes subsidiaires et d'autres organes, ou qui s'y rattachent). Le Comité de session II était chargé d'examiner, pour en rendre compte, le point 5 (Relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents et tous les courants commerciaux qui en découlent).

3/ Pour la composition complète du Conseil à sa vingt-septième session, voir Documents officiels du Conseil du commerce et du développement, vingt-septième session, Supplément NO 1A [TD/B/973 (vol. II)], annexe VIII. La liste des participants à la session porte la cote TD/B/INF.128.

4/ A l'exception de la résolution 274 (XXVII) du Conseil du commerce et du développement, qui a fait l'objet d'un vote par appel nominal (dont les résultats sont indiqués à la section II A et dans la note de bas de page 5 ci-après), toutes ces résolutions et décisions ont été adoptées sans vote par le Conseil.

5/ Le Conseil a adopté cette résolution à l'issue d'un vote par appel nominal, par 49 voix contre zéro, avec 9 abstentions. Le résultat du vote a été le suivant :

Ont voté pour : Afghanistan, Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Bangladesh, Bénin, Birmanie, Brésil, Chili, Chine, Colombie, Côte d'Ivoire, Cuba, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Ghana, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Madagascar, Malaisie, Maroc, Mexique, Nicaragua, Nigéria, Oman, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, Qatar, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Sénégal, Singapour, Somalie, Sri Lanka, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Venezuela, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie.

Ont voté contre : Néant.

Se sont abstenus : Bulgarie, Hongrie, Mongolie, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

6/ Voir document ITC/AG(XVI)/88 (distribué aux membres du Conseil du commerce et du développement sous couvert de la note TD/B/967), par. 7 et 98.

7/ Voir TD/B/L.668, annexe.

8/ Pour le texte du projet de résolution, voir sect. A de l'annexe II au présent rapport.

9/ Voir Documents officiels du Conseil du commerce et du développement, vingt-septième session, Supplément No 1A [(TD/B/973 (vol. II)], chap. II, sect. C.

10/ Pour le texte du projet de résolution, voir sect. B de l'annexe II au présent rapport.

11/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-huitième session, Supplément No 15 (A/38/15), vol. I, première partie, sect. II, Autres décisions b).

12/ Ibid., Supplément No 39 (A/38/39), annexe I.

13/ Voir le rapport du Comité intergouvernemental spécial sur sa deuxième session (Genève, 4-15 février 1980), (Documents officiels du Conseil du commerce et du développement, vingtième session, Annexes, point 7 de l'ordre du jour, document TD/B/AC.30/4, annexe I, appendice).

14/ Pour les déclarations des Etats-Unis d'Amérique, du Groupe D et du Groupe des 77, voir documents officiels du Conseil du commerce et du développement, vingt-septième session, Supplément NO 1A [TD/B/973 (vol. II)], chap. VI, sect. N.

15/ Prévues à titre provisoire sous réserve que la Réunion des pays exportateurs de thé (25-27 janvier 1984) ait donné des résultats satisfaisants (voir document TD/B/IPC/TEA/15, par. 27, al. iii).

16/ Dates à revoir compte tenu des travaux du Comité préparatoire de la Conférence, conformément au paragraphe 5 de la résolution 37/209 de l'Assemblée générale.

17/ Dans sa décision 269 (XXVI) du 28 avril 1983, le Conseil a décidé que sa treizième session extraordinaire aurait lieu pendant la période prévue pour sa vingt-huitième session.

18/ Prolongation éventuelle jusqu'au 1er juin 1984.

19/ Les réunions classées sous cette rubrique en 1983 qui n'auront pas eu lieu en 1983 seront reportées à 1984.

20/ Sous réserve d'une décision du Conseil du commerce et du développement à sa vingt-huitième session.

21/ Si la durée des réunions correspondantes qui auront effectivement eu lieu en 1984 dépasse 16 semaines, le solde disponible pour 1985 sera réduit en conséquence.

22/ Sous réserve de la décision que le Groupe consultatif commun prendra à sa dix-septième session.

23/ Réunion de haut niveau chargée de l'examen global à mi-parcours des progrès réalisés dans l'exécution du Nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés (Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Paris, 1er-14 septembre 1981 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.82.I.8), première partie, sect. A), conformément au paragraphe 119 du NPSA. Le Groupe intergouvernemental, à ses troisième, quatrième et cinquième sessions, avait fait fonction de Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

24/ Conformément à la résolution 35/63 de l'Assemblée générale, en date du 5 décembre 1980.

25/ Consacrée à l'examen des questions relatives aux produits de base conformément aux résolutions 156 (VI) et 157 (VI) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

26/ Le rapport du Groupe de travail est publié dans une version provisoire sous la cote TD/B/WP(VII)/Misc.2 et sera ultérieurement imprimé en tant que Documents officiels du Conseil du commerce et du développement, vingt-septième session, Supplément No 4 (TD/B/975-TD/B/WP/30). Pour les observations faites à ce sujet à la vingt-septième session du Conseil, voir sect. III du présent rapport.

27/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-huitième session, Supplément No 17 (A/38/17) (distribué aux membres du Conseil du commerce et du développement sous couvert de la note TD/B/968).

28/ TD/B/960.

29/ Pour le texte de la décision, voir la première partie du rapport de la Conférence sur sa sixième session (TD/325 et Add.1 et Add.1/Corr.1), qui paraîtra en tant qu'Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, sixième session, vol. I, Rapport et annexes (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.83.II.D.6)

30/ Pour le texte du projet de résolution, voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Supplément No 15 (A/36/15 et rectificatif), troisième partie, annexe II, Sect. A

31/ Pour le texte du projet de résolution, voir Documents officiels du Conseil du commerce et du développement, vingt-septième session, Supplément No A1 [TD/B/973 (vol. II)] annexe III.

32/ TD/B/C.2(X)/Misc.2, à paraître en tant que Documents officiels du Conseil du commerce et du développement, vingt-septième session, Supplément No 3 (TD/B/951-TD/B/C.2/219).

33/ TD/B/C.3(X)/Misc.5 et Corr.1, à paraître en tant que Documents officiels du Conseil du commerce et du développement, vingt-septième session, Supplément No 2 (TD/B/949-TD/B/C.3/186).

34/ Documents officiels du Conseil du commerce et du développement, vingt-septième session, annexes, point 6 de l'ordre du jour, documents TD/B/969 et TD/B/AC.35/4.

35/ Pour le texte du projet de résolution, voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-neuvième session, Supplément No 15 (A/9615/Rev.1), Annexe II.

36/ Pour le texte des ordres du jour provisoires voir Documents officiels du Conseil du commerce et du développement, vingt-septième session, Supplément No 1A [TD/B/973 (vol. II)], annexes VI et VIII.1.

37/ TD/B/L.667.

38/ TD/B/L.667/Add.1.

39/ Le rapport de la Commission est publié dans une version provisoire sous la cote TD/B/C.7(III)/Misc.3 et sera ultérieurement imprimé en tant que Documents officiels du Conseil du commerce et du développement, vingt-septième session, Supplément No 2 (TD/B/974-TD/B/C.7/63).

40/ TD/B/972. Pour les déclarations de la Chine, du Pakistan, du Groupe D et de l'Afghanistan, voir Documents officiels du Conseil du commerce et du développement, vingt-septième session, Supplément No 1A [TD/B/973 (vol. II)], chap. VI, sect. F.

41/ Le rapport du Groupe de travail, comprenant les conclusions concertées et les autres décisions citées dans cette section, est publié dans une version provisoire sous la cote TD/B/WP/(VII)/Misc.2 et sera ultérieurement imprimé en tant que Documents officiels du Conseil du commerce et du développement, vingt-septième session, Supplément No 4 (TD/B/975-TD/B/WP/30).

ANNEXE I

Ordre du jour de la vingt-septième session du
Conseil du commerce et du développement

1. Questions de procédure :
 - a) Election du Bureau;
 - b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session;
 - c) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs;
 - d) Ordres du jour provisoires de la vingt-huitième session ordinaire et de la treizième session extraordinaire du Conseil et organisation des travaux de ces sessions.
2. Questions particulières découlant des résolutions, recommandations et autres décisions adoptées par la Conférence à sa sixième session, qui requièrent l'attention ou une décision du Conseil à sa vingt-septième session.
3. Interdépendance des problèmes concernant le commerce, le financement du développement et le système monétaire international.
4. Les problèmes de la dette et du développement des pays en développement.
5. Relations commerciales entre pays à systèmes économiques et sociaux différents et tous les courants commerciaux qui en découlent.
6. Questions requérant une décision du Conseil, qui découlent des rapports et activité de ses organes subsidiaires et d'autres organes, ou qui s'y rattachent :
 - a) Articles manufacturés et semi-finis;
 - b) Invisibles et financement lié au commerce;
 - c) Transfert inverse de technologie;
 - d) Coopération économique entre pays en développement;
 - e) Plan à moyen terme et budget-programme.
7. Autres problèmes particuliers qui se posent en matière de commerce et de développement :
 - a) Promotion des exportations : rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/GATT sur sa seizième session;
 - b) Développement progressif du droit commercial international : seizième rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international;

- c) **Coopération technique entre pays en développement : coopération pour l'échange de compétences entre pays en développement.**
- 8. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :**
- a) **Traitement des nouveaux Etats membres de la CNUCED aux fins des élections;**
 - b) **Annonce de tous changements intervenus dans la composition du Conseil et élection de membres des grandes commissions;**
 - c) **Composition du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme pour 1984;**
 - d) **Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 78 du règlement intérieur;**
 - e) **Désignation et classement d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 79 du règlement intérieur;**
 - f) **Examen du calendrier des réunions;**
 - g) **Incidences financières des décisions du Conseil.**
- 9. Questions diverses.**
- 10. Adoption du rapport du Conseil.**

ANNEXE II

Textes de deux projets de résolutions présentés à la vingt-septième session du Conseil du commerce et du développement, auxquels il est fait référence dans des décisions du Conseil

A. Programme de travail concernant le protectionnisme et les aménagements de structure

Projet de résolution présenté par le Venezuela au nom des États membres du Groupe des 77 a/

[TD/B (XXVII)/SC.1/L.1]

Le Conseil du commerce et du développement,

Prenant en considération la décision 160 (VI) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, en date du 2 juillet 1983, par laquelle la Conférence a invité le Conseil à établir à sa vingt-septième session un programme de travail concernant ses activités permanentes dans le domaine du protectionnisme et des aménagements de structures,

Tenant compte de la résolution 159 (VI) de la Conférence, en date du 2 juillet 1983, relative aux responsabilités du Conseil dans ce domaine, et rappelant la résolution 226 (XXII) et la décision 250 (XXIV) du Conseil, respectivement en date du 20 mars 1981 et du 19 mars 1982,

1. Décide de créer à chacune de ses sessions ordinaires un comité de session pour procéder à l'examen du protectionnisme et des aménagements de structure conformément aux directives données dans les sections A et B de la résolution 131 (V) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, en date du 3 juin 1979, et pour :

a) Suivre l'application de la résolution 159 (VI) de la Conférence et, si nécessaire, formuler des recommandations appropriées sur les problèmes du protectionnisme;

b) Passer en revue et suivre l'évolution du commerce et, le cas échéant, faire des recommandations de politique générale ainsi qu'il est prévu à l'alinéa b) du paragraphe 11 de la résolution 159 (VI) de la Conférence;

2. Décide également que, dans le cadre de ces examens :

a) Il conviendra d'accorder l'attention voulue à la situation dans tous les secteurs, y compris les articles manufacturés, l'agriculture et les services, et d'étudier uniformément tous les pays et groupes de pays;

b) Il y aura lieu d'examiner tous les facteurs qui sont en rapport avec le protectionnisme et les aménagements de structure, y compris les liens entre le

a/ Voir plus haut, Sect. II B, décision 275 (XXVII).

commerce international, les difficultés de balance des paiements des pays en développement et le financement du développement, en particulier le problème de l'endettement et le rapport entre l'évolution du commerce mondial et la structure des industries;

c) Il faudra accorder la priorité à la recherche d'une plus grande transparence, aux niveaux national et international, en ce qui concerne les politiques et les pratiques appliquées dans ce domaine;

d) Il conviendra d'envisager l'élaboration, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et d'autres organisations internationales compétentes, d'un plan d'action concernant les arrangements de coopération industrielle entre pays développés et pays en développement;

e) Il conviendra d'examiner le cas de la production agro-industrielle afin de proposer les mesures nécessaires pour renforcer la participation des pays en développement à la production et au commerce de ces produits, compte tenu de la contribution que peuvent apporter à cet égard l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme alimentaire mondial;

f) Une attention particulière devra être accordée aux problèmes et aux besoins spéciaux des pays les moins avancés;

3. Charge le comité de session de poursuivre ses travaux sur les obstacles non tarifaires, conformément au paragraphe 6 de la résolution 131 (V) de la Conférence et à l'alinéa b) du paragraphe 6 de la résolution 159 (VI) de la Conférence;

4. Charge également le Comité de session d'étudier l'évolution en matière d'aménagements de structure et de faire des recommandations appropriées au Conseil en ce qui concerne, notamment, les principes qui devraient régir l'aide aux aménagements de structure, en particulier l'aide aux pays en développement, ainsi que les principes dont l'application permettrait d'élargir les débouchés qui s'offrent aux exportateurs de produits agricoles des pays en développement;

5. Charge en outre le comité de session d'étudier d'autres mesures ayant pour objet d'aider les pays en développement à promouvoir et à diversifier leurs exportations, grâce notamment à la création de mécanismes de financement des exportations et d'assurance crédit à l'exportation;

6. Invite les Etats membres de la CNUCED, compte tenu des décisions figurant aux paragraphes 1 à 5 ci-dessus :

a) A communiquer des renseignements sur les mesures relatives aux engagements énoncés dans la résolution 159 (VI) de la Conférence, afin, notamment, que le Conseil puisse tenir des consultations sur toutes dérogations à ces engagements;

b) A fournir des renseignements sur l'expérience qu'ils ont acquise dans le domaine des aménagements de structure, et sur les politiques qu'ils ont suivies pour faciliter ces aménagements, afin de faciliter l'examen par le comité de

session des mesures d'aménagements de structure et de leurs incidences sur le commerce et le développement des pays en développement sur l'orientation du commerce mondial et sur l'économie mondiale en général;

c) A continuer de collaborer en fournissant et en vérifiant les renseignements destinés à la base de données de la CNUCED sur les mesures commerciales;

7. Décide, compte tenu de la décision figurant dans la résolution 159 (VI) de la Conférence, d'examiner à chacune des sessions du Conseil du commerce et du développement les travaux en cours au GATT sur un arrangement global concernant un système de sauvegardes amélioré et plus efficace, afin d'aider les pays en développement à participer pleinement à ce processus, et invite le Secrétaire général de la CNUCED à tenir les Etats membres pleinement informés de l'évolution de la situation dans ce domaine;

8. Prie le Secrétaire général de la CNUCED, à ce propos, de suivre de près les travaux en cours au GATT sur l'élaboration d'un système de sauvegardes amélioré et plus efficace, et invite le Directeur général du GATT à faciliter la participation du Secrétaire général de la CNUCED aux réunions sur cette question et à lui donner accès à toute la documentation pertinente.

B. Convocation de la trentième session du Conseil du commerce et du développement au niveau ministériel

Projet de résolution présenté par le Venezuela
au nom des Etats membres du Groupe des 77 b/
(TD/B/L.673)

Le Conseil du commerce et du développement,

Rappelant que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement assume la fonction de centre chargé d'harmoniser les politiques relatives au commerce et les politiques de développement connexes des gouvernements et des groupements économiques régionaux,

Conscient de la persistance de la crise de l'économie mondiale, du système économique mondial et de la coopération économique internationale,

Conscient de l'interdépendance croissante des économies nationales et de la convergence des intérêts,

Considérant que les questions qui se posent dans les différents domaines de l'économie mondiale sont étroitement liées entre elles,

Reconnaissant qu'il est d'une importance primordiale que la communauté internationale parvienne à un consensus sur un fonctionnement efficace et équitable de l'économie mondiale en vue d'assurer sa croissance continue et sa stabilité dans l'intérêt commun de tous les pays, et en particulier pour le développement des pays en développement,

b/ Ibid., décision 277 (XXVII).

Reconnaissant le rôle de pionnier que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement est appelée à jouer dans la réalisation de ce consensus et dans l'élaboration de politiques, de stratégies et de mesures visant à atteindre ces objectifs,

Prenant note de la déclaration sur la situation économique mondiale, plus particulièrement du point de vue du développement, adoptée par consensus à la sixième session de la Conférence,

Convaincu que l'application des résolutions adoptées par la Conférence à sa sixième session aura des effets décisifs à cet égard,

Reconnaissant la nécessité, pour atteindre l'objectif susmentionné, de procéder, à l'échelon politique, à un examen et à des consultations sur l'économie mondiale et la situation économique mondiale dans tous leurs aspects interdépendants, et sur les progrès de l'application du programme de mesures immédiates adopté par la Conférence à sa sixième session,

Prenant note des sections des résolutions de la Conférence 90 (IV), du 30 mai 1976, et 114 (V), du 3 juin 1979, relatives à la convocation, entre les sessions de la Conférence, d'une réunion du Conseil du commerce et du développement au niveau ministériel une fois tous les deux ans au moins;

1. Décide de tenir sa trentième session au cours du premier semestre de 1985 au niveau ministériel afin de procéder à l'examen et aux consultations visés ci-dessus au neuvième alinéa du préambule;

2. Décide de constituer, au sein du Conseil du commerce et du développement, à ses sessions du printemps et de l'automne 1984, un Comité préparatoire chargé de proposer l'ordre du jour de la réunion ministérielle mentionnée dans le paragraphe précédent et de réaliser les travaux préparatoires à cette réunion;

3. Prie le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, compte tenu de ce qui précède, de présenter au Comité préparatoire la documentation et les études nécessaires et de présenter au Conseil du commerce et du développement, à sa réunion ministérielle, un rapport sur les derniers faits nouveaux survenus en ce qui concerne la situation économique mondiale, notamment sur l'évolution des principes et des règles régissant les relations économiques internationales, ainsi qu'un rapport sur les progrès accomplis dans le cadre de l'application du programme de mesures immédiates adopté par la Conférence à sa sixième session;

4. Autorise le Secrétaire général de la Conférence à solliciter, si nécessaire, les avis d'économistes éminents, originaires de toutes les régions géographiques, en vue de présenter au Comité préparatoire une étude d'ensemble sur l'évolution de l'économie mondiale et sur le processus du développement, en particulier dans les pays en développement, et sur la manière dont ce processus pourrait être orienté afin d'assurer la croissance continue et la stabilité de l'économie mondiale et l'instauration du nouvel ordre économique international;

5. Invite les Etats membres de la Conférence, ainsi que les commissions régionales des Nations Unies, à apporter leur contribution, sous forme d'idées et de suggestions, au processus de préparation de la réunion ministérielle du Conseil.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى: الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف.

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经营处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Приводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o dirijase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
